

# **ASSEMBLEE GENERALE DE L'AVIF DU 18 AVRIL 2015**

Au pavillon des Dunes de La Faute sur Mer.

Brigitte Devillez étant absente, Anne-Lise Diet prend le rôle de secrétaire de l'assemblée générale. A 14h, le quorum n'est pas atteint. Il est procédé au décompte des présents et des pouvoirs. L'Assemblée générale ordinaire est annulée.

Le Président Renaud Pinoit ouvre l'Assemblée Générale extraordinaire à 14H35.

Le Président remercie la municipalité qui a prêté les locaux, le Conseil d'administration et le Bureau de l'AVIF pour le travail accompli. Il remercie aussi les adhérents qui sont stables en nombre depuis 3 ans.

## **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

Le Président a abordé plusieurs thèmes en relation avec les valeurs de l'association et les actions qui ont été menées au cours de l'année.

### Objectif de l'Association :

Renaud Pinoit rappelle les valeurs de l'AVIF, qui sont la défense des droits et des intérêts des victimes directes et indirectes de la tempête Xynthia. Certaines victimes restent isolées et l'AVIF a le souci de les aider également. Les adhérents ne doivent pas hésiter à signaler à l'AVIF ceux qu'ils connaîtraient.

### Défendre les droits des victimes :

L'Association a voulu défendre les droits des victimes et les a accompagnés jusqu'au procès. Elle est dans son rôle en aidant les adhérents à aller jusqu'au procès au pénal, en veillant à ce que ça se passe le mieux possible. Encadrer et soutenir les adhérents, c'est aussi la volonté du Président.

### Respect de la loi :

Il s'impose que la catastrophe de Xynthia ne se reproduise pas. L'association est dans son rôle de donneur d'alerte, non seulement localement, mais aussi au plan national.

### Rôle de la FENVAC :

L'AVIF est adhérente de la FENVAC depuis 2010, et s'est donc rendue au 20 ans de cette Fédération, à Paris.

Etaient présents, Monsieur le Ministre de l'Intérieur B. Cazeneuve, Madame la Garde des Sceaux C. Taubira, Monsieur J. Toubon (par vidéo), Défenseur des Droits, et aussi Madame M. Wolinski (après l'attentat de Charlie Hebdo).

La FENVAC et singulièrement l'AVIF seront beaucoup sollicitées pour aider à identifier et définir un statut de victime, notion difficile à cerner juridiquement. Car, quelle place leur donner dans les procès où elles sont parties civiles ? Être partie civile dans un procès décidé par un Procureur de la République, ce n'est pas « attaquer » l'auteur ou les auteurs présumés des faits.

La FENVAC agit sur les lois, car elle est en lien avec les Ministères.

Les associations créées depuis moins de cinq ans de défense des victimes, ne peuvent se constituer partie civile dans les procès au pénal, en France (sauf si elles obtiennent un agrément grâce entre autre aux agissements de la FENVAC).

De ce fait les associations agréées peuvent se faire indemniser suite aux procès.

Il y a une volonté politique d'aller plus vite et de chercher à diminuer les délais d'attente entre les événements et les procès.

Le Président de l'AVIF pense qu'il faut montrer l'exemple, et se félicite de ce que les parties civiles de l'AVIF se soient très bien comportées et qu'elles se soient faites remarquer pour leur bonne tenue par tous.

Il s'agit de systématiser nos démarches, notre manière de faire, car elles peuvent servir aux autres.

L'AVIF a de très bonnes relations avec les Institutions : L'Administration, l'Etat, le Préfet, les Ministères, excellentes avec les médias.

#### La Commémoration :

Organisée par l'État une nouvelle fois, qui en a eu l'initiative pour les 5 ans de l'anniversaire de la catastrophe, le cortège, la marche avec les familles et les Officiels, la cérémonie, et le repas se sont parfaitement déroulés.

Elisabeth Tabary signale que de nouveaux bacs à fleurs et un banc supplémentaire ont été mis en place par l'association Artistes pour Xynthia, pour répondre aux souhaits des familles.

Le lieu gagne en intimité et ainsi les familles sont plus tranquilles lorsqu'elles viennent se recueillir devant la stèle.

#### Repères de crues :

9 repères de crue, comme l'impose la loi Bachelot 2003, devaient être installés à La Faute. Certains avaient été prévu à des endroits où il n'y avait pas eu d'eau ! 7 ne sont pas à la bonne hauteur ( des différences pouvant aller jusqu'à 1,50 m...). On a pris contact avec la municipalité et le Syndicat en charge de cette question pour obtenir les changements qui s'imposaient...

#### LE RAPPORT MORAL DU PRESIDENT EST VOTE A L'UNANIMITE.

### **RAPPORT FINANCIER :**

Le trésorier adjoint, Christian Sanchidrian présente les comptes de l'association.

#### Les dépenses :

Elles ont sensiblement augmenté cette année, passant de 1.953€ en 2013, à 37.145€ cette année.

Plus de 36.000€ ont été dévolus au cabinet Lepage. Les frais d'huissier ont été très lourds, soit 8000€ pour l'assignation des parties civiles, des caisses de retraites, des assurances etc... Les frais sur place du Cabinet Lepage se sont élevés à environ 16.000€.

#### Les recettes :

Elles sont constituées par les adhésions très stables depuis trois ans, permettant de conforter ces recettes (Environ 200 cotisations), quelques intérêts sur livret et un appel exceptionnel de fonds auprès des parties civiles.

On finit l'exercice avec un solde positif de 1793€.

Les comptes ont été validés par le commissaire aux comptes , Monsieur Michel Dubois.

VOTE A L'UNANIMITE DU RAPPORT DE LA TRESORIERE ET DU TRESORIER ADJOINT.

[ *Question dans la salle.*

*En cas de succès à l'Appel, les frais d'avocat et de l'Avif seront-ils remboursés ?*

*Les assurances ont souvent remboursé les frais avancés, même si on signale des difficultés çà et là.*

*La procédure a prévu des remboursements des frais de représentation (art 475-1), comme en première instance. Dans ce cas, l'assurance est en droit de demander le remboursement des frais qu'elle a avancés.]*

## **ORDRE DU JOUR**

### **LE PROCES :**

Le Président précise que les relations avec le cabinet Lepage et les deux avocats pénalistes (Valérie Saintaman et Benoît Denis) constamment présents en Première Instance, sont très positives. L'AVIF a donc renouvelé son contrat avec le cabinet Lepage.

Tous les plaignants se retrouvent en appel et restent soudés.

#### En deuxième instance :

Le procès en appel se tiendra donc à Poitiers pendant 3 semaines. Le procès sera plus ciblé et plus technique (Moins de parties civiles appelées à la barre).

Pour ce deuxième procès, les parties civiles et l'AVIF ont un statut de défendeurs, car elles sont en position de défendre ce qui a été acquis au premier procès.

Nous sommes « dernier appelant » (Nous avons fait appel les derniers), et nos avocats parleront donc en dernier.

La Cour d'Appel de Poitiers est installée dans un monument historique qui sera ouvert à la visite pour l'AVIF. Comme pour le premier jugement, l'Appel se fera sur le fond.

Enfin, précise le Président, si on est partie civile dans la première Instance, on l'est forcément dans la deuxième.

Corinne Lepage prévoit 5h de plaidoirie.

La Chancellerie a indiqué qu'elle prévoyait les mêmes indemnisations pour les déplacements, les logements, les repas ... qu'aux Sables d'Olonnes.

### **LE PPRI :**

Le recours fait par Monsieur Claveau a bloqué le PPRI, pour au moins 2 ou 3 ans. Le nouveau PPRI sera peut être plus sévère que l'ancien et pourra en particulier tenir compte du risque incendie qui est important à La Faute. Certaines habitations qui étaient en zone blanche peuvent passer en bleu ou rouge...

### **RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT :**

5 administrateurs sont sortants: Gisèle Arnault, Chantal Berlemont, Françoise Letort, Christian Sanchidrian et Elisabeth Tabary.

Pas de nouvelle candidature.

Les 5 administrateurs sortants se représentant, on vote à main levée pour les élire.

Les 5 administrateurs sont élus à l'unanimité.

L'élection du nouveau Bureau se fera au prochain CA.

## **POINT DES ACTIONS DE L'AVIF AU PLAN NATIONAL :**

### UNALCI :

Rapport de Christian Sanchidrian :

L'AVIF a adhéré à l'UNALCI en 2014, et a pris très vite une grande importance dans cette structure au plan de la gestion des risques inondations. Elle se trouve actuellement en position de porte parole La prévention des inondations en aval du Lay passe par le PAPI. Le PAPI dont La Faute dépend est passé en Juin 2014, et très vite l'AVIF s'est organisée pour être au point pour la réunion de travail autour de son édification. Ce fut un travail collectif, très actif. l'AVIF y a été très écoutée ce qui a permis un travail en profondeur, entre autres sur les digues.

L'UNALCI siège à la Commission Mixte Inondation au plan national et au Comité de Bassin Loire-Bretagne au plan régional. Cela lui permet de participer à la prévention et à la gestion des risques d'inondation et d'être à la source des informations sur ce sujet. Son mandat a été renouvelé pour une période de trois ans.

Par ailleurs l'AVIFa participé aux travaux de la mission des CESER de l'Atlantique sur les «Risques littoraux». Elle a insisté pour que les concertations aient lieu au préalable et non à posteriori, de telle manière que les associations concernées puissent transmettre leurs remarques avant que les décisions ne soient prises. Tous les participants ont noté leur plein accord sur ce point.

La Faute sur Mer est bien perçue, a une belle image. Elle est porteuse de souvenirs de jeunesse et est associée évidemment à l'idée de nature...

### **PPRL :**

Une concertation en amont serait nécessaire, comme nous l'avons indiqué pour le PAPI.

L'AVIF a choisi de faire connaître ses remarques lors de l'enquête publique .

### **COLLOQUE :**

Des demandes d'intervention sont faites à l'AVIF, pour intervenir dans des colloques, comme «sachant».

Des actions diverses sont en effet possibles pour l'AVIF qui peut développer des liens avec le monde scientifique. L'importance des inondations en France a induit beaucoup de colloques sur ce thème.

#### **[QUESTION DE LA SALLE SUR LE MAREGRAPHE :**

*Le marégraphe est toujours en panne, et cela a été souligné lors de la concertation pour le PAPI. Il dépend de La Rochelle. Celui du Pont de Brault lui aussi est en panne. Ils l'ont tous été... L'État n'a pas de pouvoir sur les instances qui s'en occupent et qui diffusent les données au Shom.]*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

A la suite d'une question dans la salle, une discussion a eu lieu sur le projet de **golf**. L'AVIF défend l'idée de faire respecter les lieux où les victimes sont mortes le temps nécessaire, par égard pour elles et les familles.

Par ailleurs, la loi littoral oblige au respect des 100m inconstructibles derrière les digues

Lors d'une réunion à la Préfecture, le maire de La Faute a souhaité défendre son projet par cette formule « Ce sera un golf ou un golf »...

Le Préfet a demandé un échange de courriers entre l'AVIF et la Mairie, pour expliciter son point de vue. Il a semblé soucieux du respect des familles et a pris en compte dans la discussion le fait qu'un golf privatiserait de fait les lieux.

A ce jour, il n'y a pas eu de réponse de la Mairie.

Le Président rappelle que la Loi littorale a déjà permis de retoquer des demandes d'installation de golfs en France.

Enfin, les terrains étant à l'Etat du fait des rachats, c'est lui qui donnera l'autorisation ou pas.

## **HOMMAGE A GILBERT MARTINE :**

Le Président rend hommage à notre adhérent Gilbert Martine, cousin de la famille Anil, décédé des suites d'une double pneumopathie contractée au moment de la catastrophe Xynthia, dont il ne s'est jamais remis. Ce décès vient malheureusement aggraver le nombre des victimes directes de la tempête

Xynthia. Il avait été sauvé par Michel Leroy, et Nadette Leroy lui avait prodigué ses soins.

**Le Président R. Pinoit met fin à l'AG sur cet hommage.**

Le Président

La Secrétaire